

**DISPOSITIF AU SERVICE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL  
spécifique à la Politique de la Ville**

	<b>Ville Vie Vacances (VVV)</b>
<b>Buts</b>	<p>► Contribuer à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.</p> <p>► Concourir également à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.</p> <p>Les opérateurs déposent leurs projets dans le cadre du CUCS et doivent répondre aux priorités définies localement: mixité sociale des publics, participation des jeunes filles, formation de l'encadrement, participation des jeunes au montage des projets, cohérence avec le projet éducatif global.... Les actions sont variées : ateliers culturels, activités sportives, séjours, sorties etc.</p>
<b>Public visé</b>	<p>Enfants et jeunes, filles et garçons, de 11 à 18 ans habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, adolescents les plus âgés et les plus en difficulté pris en charge par prévention spécialisée, aide sociale à l'enfance ou PJJ, bénéficiaires PRE.</p> <p>Sous certaines conditions, jeunes en difficulté si CLSPD ou CLS. Jeunes suivis par administration pénitentiaire également éligibles.</p>
<b>Temps de l'action</b>	<p>Vacances scolaires. Possibilités de démarrer ces activités avant la date de début des vacances scolaires.</p>
<b>Financement</b>	<p>Un groupe de travail animé par la DDCSPP fixe, à partir d'un état des lieux, les priorités départementales.</p> <p>Les projets VVV répondent à l'appel d'offre du CUCS et sont instruits et financés dans ce cadre.</p> <p>Financement Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE).</p>
<b>Articulations et/ou complémentarités possibles</b>	<p>Les crédits politique de la ville abondent le droit commun pour les publics prioritaires et peuvent faire l'objet de partenariats financiers privés.</p>
<b>Texte(s) de référence</b>	<p>Circulaire ACSE/DIV/SGCIPD du 27 mars 2008.</p> <p>Instruction du directeur général de l'ACSE du 6 avril 2010 et ses annexes.</p> <p>Circulaire ou instruction annuelle</p>
<b>Pilotage</b>	<p>DDCSPP - Groupe de travail VVV composé de la CAF, le CG, la DDPJJ et la Mission Ville de la DDCSPP</p>
<b>Service instructeur et/ou Contact</b>	<p><u>DDCSPP</u> - MEP - Mission Ville 05.58.05.76.30</p> <p>Animation dispositif VVV: <a href="mailto:soizig.laine@landes.gouv.fr">soizig.laine@landes.gouv.fr</a></p>